



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 68987

Texte de la question

M. Hervé Novelli souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la diminution de l'usage des sacs plastiques dans le cadre de la politique de réduction des déchets à la source. Dans le cadre de cette politique, la grande distribution s'efforce de mettre en place des produits de substitution aux sacs plastiques. Afin d'encourager cette démarche, il souhaiterait connaître sa position sur l'éventuelle application de la TVA à taux réduit sur les produits de substitution aux sacs plastiques.

Texte de la réponse

Les produits de substitution aux sacs plastique proposés par la grande distribution sont soit mis gratuitement à disposition, soit payants. Dans le premier cas, le taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable est sans aucune incidence dès lors que ces produits sont comptabilisés en charges par les entreprises et que la taxe est déductible dans les conditions de droit commun. Dans le second cas, compte tenu du prix de vente modique de ces produits, le passage au taux réduit de la TVA ne pourra avoir qu'un impact limité sur les prix, donc sur les comportements des consommateurs. En outre, assurer le contrôle du taux applicable selon les mérites respectifs supposés en regard de l'environnement des produits d'emballage de substitution proposés aux consommateurs nécessiterait des expertises techniques lourdes de controverses. Enfin, compléter l'annexe H à la directive 77/388/CEE du 17 mai 1977, qui énumère les biens et services que les États membres peuvent soumettre à un taux réduit de TVA, d'une liste de produits de substitution aux sacs plastique se heurterait à des difficultés pratiques en raison de l'évolution constante des techniques en ce domaine. Dans ces conditions, alors même qu'il vient d'achever des négociations délicates sur la pérennisation du taux réduit sur les services à forte intensité de main-d'oeuvre. le Gouvernement n'envisage pas de soumettre à ses partenaires une proposition en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Novelli](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68987

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6532

Réponse publiée le : 28 février 2006, page 2141